

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 316

présenté par  
M. Richard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 44, substituer aux mots :

« peuvent différer »,

le mot :

« différent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La singularité des situations des jeunes issus des ZUS ou des ZRR ne fait aucun doute, notamment du point de vue du niveau général de qualification et des difficultés rencontrées, toutes statistiques venant à l'appui de ce constat.